



## **NON A LA CARRIERE DE CALCAIRE DANS LE SECTEUR D'AUDUN-LE-TICHE !**

Nous avons démontré que le projet d'exploitation de carrière sur le ban communal d'Audun-le-Tiche présente de nombreux risques et nuisances pour les habitants du secteur (notamment : ébranlement des habitations, destructions environnementales, augmentation du risque accidentogène de la rd16) et principalement le risque de **contamination de notre réserve en eau potable**.

- **Préservation de la ressource souterraine d'eau potable**

La carrière serait exploitée par tirs à l'explosif, au-dessus de travaux miniers situés à faible profondeur et révélant par ailleurs des zones d'affaissements miniers potentiels. Les terrains, situés entre la surface et les travaux miniers (galeries et piliers) déjà fragilisés par l'exploitation minière mais également par leur âge, seraient alors à nouveau ébranlés par des tirs à l'explosif répétés et ceci pendant les 30 ans d'exploitation de cette carrière !

**Peut-on raisonnablement, au nom du principe de précaution, envisager de réactiver dans le sous-sol des contraintes de nature à dégrader l'édifice minier ? Notre réponse est NON !**

Les ondes de choc successives induites par les nombreux tirs avec un explosif puissant auront raison de la résistance des barrages confectionnés en vue de préserver cette ressource d'eau potable. Ces détériorations présenteront un caractère **pratiquement irréversible** car il ne sera pas envisageable économiquement de réparer, en toute sécurité, un tel dommage dans un domaine minier abandonné depuis plusieurs années.

- **Risque de pollution de la ressource en eau souterraine**

-Par l'infiltration directe, au travers des terrains, des produits de l'exploitation d'une carrière: résidus importants d'explosifs, hydrocarbures et huiles liés à l'utilisation de gros engins et camions.

En effet, l'état de fissuration naturelle des bancs géologiques ajouté à celui créé précisément par l'exploitation d'une carrière pendant de nombreuses années seront de nature à favoriser l'écoulement des agents polluants précités et donc de nature à altérer durablement la qualité des eaux claires captées dans le domaine minier. L'exploitant (Cogesud) a mis en place certaines mesures pour limiter cette pollution des eaux de ruissellement, (bac de décantation des huiles, surveillance du bon fonctionnement des machines) mais ne peut en aucun cas garantir à 100 % une absence future de pollution.

-Par l'infiltration indirecte suite au remblaiement de la carrière avec des déchets inertes issus de l'industrie du BTP .( tout déchet qui ne se décompose pas, ne brûle pas, ne produit aucune réaction physique ou chimique, n'est pas biodégradable).

Néanmoins une agence publique relève que des résidus de colle, de plâtre, de peinture..., mais aussi des terres polluées aux métaux lourds ou aux dérivés d'hydrocarbures, peuvent se retrouver mélangés aux déchets inertes ce qui risque de contaminer la nappe d'eau souterraine lors du ruissellement de l'eau. ( NDLR, on parle ici de plus de 2 millions de m<sup>3</sup> de déchets enfouis au terme des 30 années d'exploitation).

### **Comment l'exploitant prend en compte ce risque , des contrôles seront-ils effectués?**

Oui, d'après Cogesud, qui rappelle les obligations légales pour l'enfouissement de déchets inertes:

-par un contrôle visuel des cargaisons qui arrivent, suivi d'un contrôle des bons de livraison et enfin un dernier contrôle olfactif et visuel après le déchargement de la cargaison sur une aire bétonnée. Cogesud rappelle aussi que des analyses chimiques des déchets seront effectuées aléatoirement et propose la mise en place de capteurs au niveau des eaux de ruissellement.

Néanmoins dans plusieurs villes de France notamment en Ariège , les contrôles inopinés de la Dreal ( direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement), montrent une absence totale de contrôles (visuels et olfactifs), l'absence de réactifs permettant de tester la présence d'hydrocarbures, l'absence de formation du personnel et aucun bordereau de refus de cargaison n'a été retrouvé. Les camions étaient-ils donc tous réglementaires ? Non, car des analyses physico-chimiques de l'eau potable du bassin proche de la carrière concernée montrent des taux d'hydrocarbures **23 fois plus élevés que la norme**. Ainsi qu'une pollution au tétracholoéthylène.

**La perte d'une importante ressource d'eau potable, dans ces conditions inacceptables, serait à notre époque un "crime contre la population". Ce n'est pas admissible; le risque que nous dénonçons ne doit donc pas être pris.**

**Nos études et arguments ont abouti à l'émission d'un avis défavorable à ce projet, de la part du commisaire-enquêteur auprès du préfet de région.**

Nous sommes appuyés dans notre démarche, par un collectif de plus de 3000 personnes , ainsi que par une majorité d'élus des communes avoisinantes.

Forum citoyen Audunois et l'association d'Audun-le-Tiche NON à la carrière sont 2 associations **citoyennes , apolitiques**, qui défendent vos droits, vos intérêts dans votre quotidien et sont à votre écoute dans un souci de démocratie participative pour toutes causes défendables qui vous concernent.

**Soutenez notre action ! Rejoignez nous !**

Pour plus d'infos, vous pouvez nous contacter :

**ASSOCIATION D'AUDUN LE TICHE**  
« NON A LA CARRIERE » email : [non.a.la.cariere@gmail.com](mailto:non.a.la.cariere@gmail.com)

Forum citoyen Audunois email : [contact@forumcitoyenaudunois.fr](mailto:contact@forumcitoyenaudunois.fr)

Svp pensez à la nature, ne pas jeter sur la voie publique merci:) .

